

Exporter la page courante

A l'aide de la zone **Navigation**, se positionner sur :

- ▶ France métropolitaine ;
- ▶ Bassin versant ;
- ▶ Région ;
- ▶ Département.

Pour exporter la page courante en PDF

Pour exporter la page courante en PDF, cliquer sur



Pour exporter la page courante en PNG (format image)

Pour exporter la page courante en PNG, cliquer sur

Astuce

Accès direct au département

Pour afficher directement votre département, personnaliser votre adresse :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr?idDep=XX>

XX= numéro de votre département

Exemples :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr?idDep=03> (pour l'Allier)

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr?idDep=2A> (pour la Corse du sud)

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr?idDep=31> (pour la Haute Garonne)

OU

Cliquer sur le département souhaité à partir de la carte de la page d'accueil

Liens

Afin de vous aider, différents liens sont à votre disposition :


[A propos](#) : vous donne quelques informations sur le site ainsi qu'un accès au site du ministère en charge de l'écologie et à cette plaquette au format électronique.

[Quelles sont les origines de la sécheresse ?](#) : vous donne quelques informations sur l'origine de la sécheresse ainsi qu'un lien vers le bulletin de situation hydrométrique.

[Comment sont décidées les mesures de restrictions ?](#) : vous donne quelques aides à la décision sur le niveau de restriction.

Flux RSS

Pour vous abonner au flux RSS d'une carte affichée cliquer sur

 Vous pouvez rencontrer temporairement des défauts dans l'affichage du cadre avec les navigateurs :

- ▶ Chrome ;
- ▶ Internet Explorer 9.

Nous mettons tout en œuvre pour les corriger.



PROPLUVIA – La consultation des restrictions d'eau

Généralités

L'application **PROPLUVIA** présente les restrictions d'eau décidées par le préfet. En tant que **Public**, vous pouvez consulter les arrêtés et les niveaux des restrictions de l'usage de l'eau et exporter les pages courantes.

Connexion / Identification

Saisissez l'adresse : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

La page d'accueil


Bandeau de navigation


Le bandeau de navigation permet d'accéder aux détails d'une carte (France métropolitaine, Bassin versant, Région, Département).


Carte


Par défaut la carte affichée représente la carte nationale du jour avec le niveau de restriction le plus élevé pour le département.

Seuils et restrictions sont définis au niveau local par les préfets (« arrêtés cadre »). A chaque seuil correspond des mesures de limitation des prélèvements progressives et adaptées aux différents usagers. Par exemple :

 **Vigilance** : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau

 **Alerte** : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...

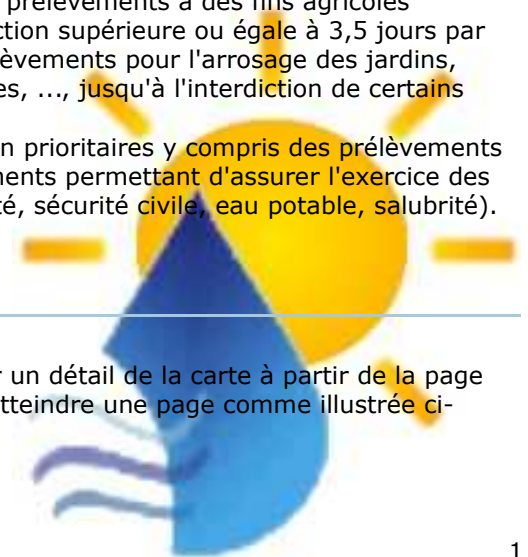
 **Alerte renforcée** : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements.

 **Crise** : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

Consulter un arrêté

Accès

Pour consulter les arrêtés, sélectionner un détail de la carte à partir de la page d'accueil. Cette action vous permet d'atteindre une page comme illustrée ci-après.



Zoom arrière

Détail zone d'alerte de restriction en un seul clic

Permet de s'abonner au flux RSS pour la carte affichée

Permet de télécharger la carte affichée

Déplace carte

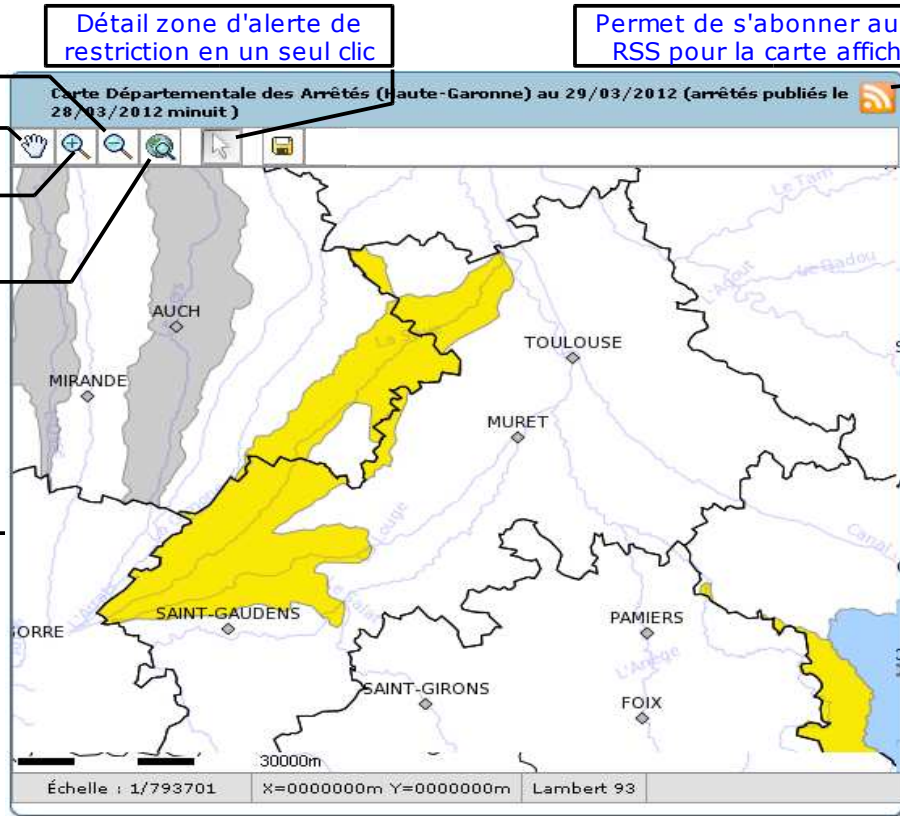
Zoom avant

Niveau national

Carte contenant les zones avec le niveau d'alerte maximal déclaré sur celles-ci

Liste des arrêtés correspondant à la carte

Permet d'accéder au détail de l'arrêté



Télécharger la carte

Voir les arrêtés en vigueur à la date
 Date (JJ/MM/AAAA) : 29/03/2012 [Changer la carte](#)
 Par défaut, la carte représente la situation du jour. Néanmoins, vous pouvez accéder à la situation du jour de votre choix.

Gestion des zones de restrictions

Restrictions spécifiques aux eaux souterraines
 Restrictions spécifiques aux eaux superficielles

Légende de la carte

✓ Départements

Restrictions par département

- Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau
- Alerte : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manoeuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...
- Alerte renforcée : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements
- Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

Avertissement

- Vous pouvez retrouver la liste des arrêtés en bas de la page.
- Dans tous les cas, il convient de se référer à la version complète de l'arrêté pour disposer de tous les détails.

Permet d'afficher les arrêtés pour une date donnée (uniquement sur 2012)

Permet d'afficher les différentes couches et de gérer leur transparence

Liste des Arrêtés (cliquer sur le numéro de l'arrêté pour accéder à son contenu) : Haute-Garonne

Numero d'arrêté	Niveau max	Restriction maximum du département	Département	Zones d'alerte	Début de validité	Fin de validité
12- SD	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Haute-Garonne	Cours d'eau réalimentés : Save, Louge amont, Noue, Nère, Gesse, Arrats, Gimone, Seygouade, Lavet	17 mars 2012	31 mars 2012

1 élément(s) présenté(s) par 10. [1]

Détail de l'arrêté numéro 12- SD

Département : Haute-Garonne
 Lien vers le communiqué de de presse :
 Lien vers le site de la DDT :
 Niveau max : Alerte renforcée
 Restriction maximum du département : Alerte renforcée
 Date de signature : 1 mars 2012
 Début de validité : 17 mars 2012 Fin de validité : 31 mars 2012

Liste des alertes

Nom zone d'alerte	Niveau	Mesure de restriction	Commentaire
Cours d'eau réalimentés : Save, Louge amont, Noue, Nère, Gesse, Arrats, Gimone, Seygouade, Lavet	Alerte renforcée	Alerte renforcée	

1 élément(s) présenté(s) par 20. [1]